



## BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication**  
**Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS**  
**l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

**N° 153 Avril 2012**

---

### **Sommaire**

#### **\*Éditorial\***

Secteur des télécommunications et des TIC : Nettoyer sans plus tarder les écuries d'Augias

#### **\*Actualités\***

Le titre Sonatel à la baisse à la BRVM

La taxe sur les appels internationaux entrants aurait servi à financer le FESMAN

Lancement de la radio Rewmi FM

Célébration de la Journée internationale des filles dans les TIC

Le RESTIC décline sa feuille de route aux nouvelles autorités

Formation à l'utilisation des TIC au profit du journalisme d'investigation

Différend entre l'opérateur de téléphonie mobile Tigo et les musiciens sénégalais

Contrat de gré à gré pour le contrôle et la supervision des appels internationaux entrants

Lancement de la version 2 de l'agenda culturel et sportif du Sénégal

Octroi d'une convention de concession d'opérateur d'infrastructures à MTL West Africa

La facture téléphonique annuelle de la Présidence était de six milliards de FCFA

CCBM récompensé à l'occasion de l'Africa Forum 2012 de Samsung

Premier « Startup weekend » organisé à Dakar

#### **\*Politique\***

Nomination de Khassoum Wone comme Directeur général de l'ADIE

Nomination de Thierno Alassane Sall comme Directeur général de l'ARTP

Répartition des services de l'Etat dans le secteur des télécommunications et des TIC

Abou Lô nommé Ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC

Bouleversement de la composition du Comité de direction du FDSUT

#### **\*Infrastructures et services\***

Le Groupe Canal+ Afrique a lancé un nouveau satellite

Les factures d'eau de la SDE désormais payables via Yoban'tel

#### **\*Projets\***

Prochain lancement du câble sous-marin en fibre optique WACS

#### **\*Rendez-vous\***

AfriNIC-16 et AfNOG-13 (6-18 mai 2012, Serekunda, Gambie)

Troisième édition du G-Sénégal (9-10 mai 2012, Dakar, Sénégal)

Secteur des télécommunications et des TIC : Nettoyer sans plus tarder les écuries d'Augias

Depuis l'avènement de Macky Sall à la magistrature suprême, suite au scrutin du 25 mars 2012, des informations, dégageant la plupart du temps une forte odeur de scandale, sont régulièrement diffusées sur la manière dont a été géré le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) sous le régime d'Abdoulaye Wade. Tout a commencé avec la révélation qu'une convention de concession d'opérateur d'infrastructures avait été octroyée, entre les deux tours de l'élection présidentielle, à la société MTL West Africa jusqu'alors totalement inconnue dans le secteur. Si d'aucuns ont parlé, à tort, de vente d'une quatrième licence de télécommunications, il n'en demeure pas moins vrai que cette opération a été conduite dans l'opacité la plus totale comme l'avait été auparavant l'octroi d'une convention à l'opérateur nigérian Glo propriétaire du câble sous-marin en fibre optique Glo1. Devenus soudainement très bavards, Moustapha Guirassy, ancien ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC et Moustapha Yacine Guèye, propriétaire de la société MTL West Africa, ont tenté tant bien que mal de convaincre l'opinion publique de la légalité de cette opération en se gardant bien de se prononcer sur sa légitimité. A peine l'effet de cette nouvelle était-il retombé que nous apprenions que l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) avait signé un accord de gré à gré avec la même société MTL West Africa pour la gestion du contrôle et de la supervision des appels internationaux entrants au Sénégal en échange de l'apurement des sommes réclamées par Global Voice Group à l'ARTP suite à l'annulation, par l'Agence de régulation des marchés public (ARMP), du contrat de gré à gré qui les liait. Autre surprise, l'annonce que quelques huit milliards de FCFA, sur les 14,5 milliards de FCFA collectés en 2010 dans le cadre de la taxe sur les appels internationaux entrants au Sénégal, auraient servi à l'organisation du Festival mondial des arts nègres (FESMAN) alors que cette taxe était censée financer des projets de développement économique et social. Enfin, six des douze membres du Conseil de direction du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT) ont été remplacés par quatre responsables du Parti démocratique sénégalais (PDS), Moustapha Yacine Guèye et un certain Salif Fall, l'administration du FDSUT étant confiée à l'ancienne ministre Innocence Ntap Niaye, totalement étrangère au secteur des TIC et des télécommunications. En réalité, ces faits ne sont guère surprenants puisque la mal gouvernance sous toutes ses formes avait été érigée en règle d'or pour la gestion de ce secteur particulièrement rentable. Limogeage sans explication de Matar Seck, premier Directeur général de l'ART, gestion calamiteuse de son successeur François Malick Guèye, limogeage puis réinstallation dans ses fonctions, dans la même journée, de son successeur Daniel Goumalo Seck, remise en cause unilatérale de la licence de Sentel, attribution controversée de la 3<sup>ème</sup> licence à Sudatel, blocage inexplicable de l'attribution d'une licence 3G à la Sonatel, remplacement intempestif de membres du Conseil de régulation de l'ARTP pourtant nommés à titre inamovible sauf en cas de faute lourde, recrutements non-transparents opérés à l'ARTP, marchés de gré à gré signés entre l'ARTP et la firme African Challenge, affaire Global Voice, sponsoring de la lutte au détriment des associations travaillant au profit du secteur, refus de communiquer le montant des sommes collectées par l'ARTP auprès des opérateurs dans le cadre du service universel et de rendre compte de l'utilisation de celles-ci, acquisition d'un immeuble auprès d'une compagnie d'assurance en violation des règles établies par la Conférence, interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), etc. des scandales divers et variés ont rythmé la vie du secteur pendant une douzaine d'années. A l'heure où les nouvelles autorités viennent de lancer des audits, elles doivent s'intéresser de près à la gestion des institutions et mécanismes liés au secteur des télécommunications et des TIC (ADIE, APIX, ARTP, FDSUT, etc.) afin d'identifier et de sanctionner ceux qui ont été les commanditaires, les acteurs, les complices et les bénéficiaires de crimes économiques. Il est en effet grand temps de nettoyer les écuries d'Augias et de mettre hors d'état de nuire la mafia qui s'est évertuée à faire systématiquement prévaloir les intérêts privés sur l'intérêt public dans un secteur clé pour le développement du Sénégal.

**Olivier Sagna**  
**Secrétaire général**

---

## Actualités

---

### \* Le titre Sonatel à la baisse à la BRVM

Le titre Sonatel qui avait clôturé à 127 000 FCFA le 30 mars 2012, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a clôturé à la baisse à la cote de 125 000 FCFA le 30 avril 2012.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

### \* La taxe sur les appels internationaux entrants aurait servi à financer le FESMAN

Selon l'édition du journal « EnQuête + » du 30 avril 2012, sur les 14,5 milliards de FCFA qu'aurait généré la taxe sur les appels internationaux entrants au cours de l'année 2010, huit (8) milliards de FCFA auraient été affectés au Festival mondial des arts nègres (FESMAN) par le biais d'un décret de virement de crédit pris par M<sup>e</sup> Abdoulaye Wade, à l'époque Président de la République. Toujours selon ce journal, aucune loi rectificative de finance n'a été adoptée pour intégrer les sommes collectées dans le budget de l'Etat.

### \* Lancement de la radio Rewmi FM

Abou Lô, Ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC, a procédé le 28 avril 2012 à l'inauguration de la radio Rewmi FM qui émet sur la fréquence 97,5. Rewmi FM. Cette station fait partie du groupe Promo Consulting, s'est engagée, par la voix de son propriétaire Mbagnick Diop, à respecter l'éthique et la déontologie du journalisme.

Rewmi : <http://www.rewmi.com/>

### \* Célébration de la Journée internationale des filles dans les TIC

Du 24 au 26 avril 2012, les autorités sénégalaises ont célébré la Journée internationale des filles dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), organisée à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pour cette occasion, le gouvernement a lancé un site web intitulé « Girls in ICT Day : le site des femmes sénégalaises du secteur des TIC » et organisé, en partenariat avec le secteur privé, un panel sur le thème : « Les TIC, secteur émergent, quelles opportunités pour les filles ? ». L'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE) a organisé une journée « portes ouvertes » destinées aux filles, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) des joutes oratoires sur la problématique de l'utilisation d'Internet par les filles, la Sonatel une visite de ses installations du Technopole, l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) présenté ses filières aux filles des lycées environnants et le CTIC, en partenariat avec l'Organisation professionnelle des TIC (OPTIC) formé une cinquantaine de filles au TIC. Le ministère de la Communication, des télécommunications et des TIC a également profité de la circonstance pour procéder au lancement officiel du Plan d'action national de la Résolution 70 de l'UIT (PAN .R.70).

Journée internationale des filles dans les TIC : <http://www.femmes-tic.gouv.sn/>

### \* Le RESTIC décline sa feuille de route aux nouvelles autorités

Le 15 avril 2012, le Rassemblement des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (RESTIC) a publié un communiqué de presse dans lequel il prend acte de la décision des nouvelles autorités d'abroger la convention de concession d'opérateur d'infrastructures de télécommunications accordée à la société MTL SA mais demande que la question de la licence de Tigo soit définitivement tranchée du fait que cet opérateur a vu d'une part sa licence révoquée par l'Etat et d'autre part aurait mis en place ses propres installations de terminaison d'appels directs provenant de l'extérieur contournant ainsi la

Sonatel et Expresso, qui sont les deux seuls opérateurs internationaux autorisés par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). De plus, le RESTIC estime qu'il est urgent d'abroger le décret instituant la taxe sur les appels internationaux et d'auditer la gouvernance financière et comptable de l'ARTP qui collecte des fonds auprès des opérateurs sans que personne ne soit en mesure d'en connaître l'allocation et l'affectation déplorant que les chantiers engagés en matière de téléphonie rurale et de service universel n'aient pas connu d'avancées significatives. Le RESTIC rappelle également au Président Macky Sall ses promesses de favoriser des champions nationaux dans tous les secteurs d'activité dont les technologies de l'information et de la communication ainsi que l'implication de l'expertise locale dans les projets structurants comme l'intranet gouvernemental, le projet de réseau national en fibre optique et le déploiement de la téléphonie publique au standard CDMA piloté par l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE). Enfin, il demande à ce que le Conseil de régulation de l'ARTP compte en son sein des spécialistes confirmés des nouvelles technologies de l'information et de la communication issus des organisations professionnelles qui représentent le secteur.

\* Formation à l'utilisation des TIC au profit du journalisme d'investigation

Du 16 au 18 avril 2012, l'École supérieure de journalisme des métiers de l'Internet et de la communication (E-JICOM) de Dakar et le Forum des journalistes africains d'investigation (FAIR, de sigle anglais) ont organisé un séminaire axé sur l'utilisation des TIC pour améliorer le journalisme d'investigation au profit d'une vingtaine de journalistes de huit pays d'Afrique de l'Ouest et du centre (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria et Sénégal). Compte tenu de la vitesse à laquelle les nouvelles circulent sur Internet, l'attention des journalistes de la presse en ligne a été attirée sur la nécessité de vérifier rigoureusement l'authenticité des informations qu'ils publient.

E-JICOM : <http://www.ejicom.com/>

\* Différend entre l'opérateur de téléphonie mobile Tigo et les musiciens sénégalais

Un contentieux oppose depuis quelques temps les musiciens sénégalais et l'opérateur de téléphonie mobile Tigo en matière de droit d'auteur. A l'origine du problème, la signature le 23 septembre 2008, d'un contrat d'une durée de un an qui prévoyait le désintéressement des artistes en échange de l'utilisation de leurs morceaux comme sonnerie d'attente dans le cadre du service « Tigo Xalamal ». Or depuis l'expiration du contrat, Tigo aurait continué à exploiter les œuvres des musiciens sans aucune contrepartie ce qui les a amené à porter plainte. Après deux reports, le 8 mars puis le 10 mars 2012, le procès était prévu devant le Tribunal régional hors classe de Dakar pour le 24 avril 2012.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

\* Contrat de gré à gré pour le contrôle et la supervision des appels internationaux entrants

Dans son édition du 16 avril 2012, le journal « EnQuête + » a révélé que l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) avait signé, le 15 décembre 2011, un contrat de gré à gré d'un montant de 105 milliards de FCFA sur cinq ans avec la société MTL Infrastructure et Services S.A portant sur le contrôle et la supervision des appels internationaux entrants au Sénégal. Selon les termes du contrat, qui n'a pas été soumis à l'approbation de la Direction centrale des marchés publics (DCMP), MTL infrastructure et services S.A s'est engagé à solder le différend qui oppose l'ARTP à Global Voice qui réclame 14 milliards de FCFA de dommages et intérêts au régulateur pour rupture abusive de contrat. Toujours selon les termes du contrat, MTL infrastructure et services S.A percevra 35% des recettes générés par la surtaxe sur les appels internationaux entrants ce qui représente, suivant les estimations de collectes, 1,75 milliards de FCFA sur les 5 milliards de FCFA qui devraient être collectés mensuellement. Ce contrat aurait été directement signé entre Ndongo Diao, Directeur générale de l'ARTP et Moustapha Yacine Guèye, propriétaire de MTL Infrastructures et services S.A.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Lancement de la version 2 de l'agenda culturel et sportif du Sénégal

Lancé il y a deux ans, l'agenda culturel et sportif du Sénégal a fait peau neuve. Destiné à promouvoir la culture et le sport au Sénégal et à montrer au reste du monde que le Sénégal est un pays qui « bouge », il annonce les dates de différents types d'événements (concerts, festivals, théâtre, expositions, danse, musique, soirées, sports, etc.) à Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor et ailleurs. Cet agenda est le fruit d'un partenariat entre Imédia, agence de communication et multimédia et Calao production, spécialisée dans l'édition et la publication, qui édite également le portail touristique [www.au-senegal.com](http://www.au-senegal.com). Ce site web remplace la version papier du magazine « Le 221 » qui n'est désormais plus distribuée. Plus de 150 événements sont actuellement enregistrés et chacun peut annoncer ses événements sur cette plate-forme.

Agenda culturel et sportif du Sénégal : <http://www.le221.com/>

\* Octroi d'une convention de concession d'opérateur d'infrastructures à MTL West Africa

Dans sa livraison du 6 avril 2012, le journal « L'Observateur » a révélé que l'Etat avait accordé une convention de concession à la société MTL Infrastructure et Services S.A pour l'exploitation d'infrastructures de télécommunications par la signature du décret n°2012-301 en date du 23 février 2012. La convention, dont le montant n'a pas été révélé, prévoit que la société MTL Infrastructures et services S.A., propriété de Moustapha Yacine Guèye, doit se consacrer à l'établissement et à l'exploitation de réseaux, à la fourniture de services de télécommunications, destinés exclusivement aux opérateurs titulaires de licences de réseaux ouverts au public, aux fournisseurs d'accès Internet, aux fournisseurs d'applications et de services et également aux exploitations de réseaux indépendants. Interpellé à ce sujet, Moustapha Guirassy, ancien Ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC a justifié l'absence de procédure d'appel d'offres par le fait que l'article 32 du code des télécommunications adopté le 24 février 2011 prévoit un régime d'autorisation d'opérateur d'infrastructure qui permet à son titulaire de vendre des capacités aux seuls opérateurs et fournisseurs de services.

MTL Infrastructures et services S.A : <http://www.mtl-datacenter.com/>

\* La facture téléphonique annuelle de la Présidence était de six milliards de FCFA

Le site d'informations en ligne Xalima.com a révélé que les nouvelles autorités ont découvert que sous le régime d'Abdoulaye Wade, la facture téléphonique mensuelle de la Présidence de la république s'élevait à cinq cents (500) millions de FCFA soit six (6) milliards de FCFA par an.

\* CCBM récompensé à l'occasion de l'Africa Forum 2012 de Samsung

A l'occasion de l'Africa Forum 2012 organisé par Samsung du 22 au 25 mars 2012 à Cape Town (Afrique du Sud), deux prix, le Best brand Shop, sanctionnant la qualité de l'approche clientèle et le Torch Bearer, récompensant la bonne tenue des show-rooms Samsung, ont été décernés au Comptoir commercial Bara Mboup (CCBM). Grâce à l'obtention du prix Torch Bearer, Sérigne Mboup, le patron du groupe CCBM aura l'occasion de porter la flamme olympique au cours des prochains Jeux olympiques de Londres (Grande-Bretagne).

CCBM : <http://www.ccbm.sn/>

\* Premier « Startup weekend » organisé à Dakar

A l'occasion du premier « Startup weekend » organisé à Dakar (Sénégal) le 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2012, le premier prix a été remporté par le projet « My African Touch », une application qui permet aux artisans d'exposer leurs œuvres d'art sur le Web et ainsi de faciliter leur promotion auprès des clients potentiels. Organisée par le Centre incubateur des TIC (CTIC), cette

manifestation, qui était la première du genre en Afrique francophone, a regroupé une centaine de développeurs qui ont travaillé pendant 54 heures sur une cinquantaine de projets. Les deuxième et troisième prix ont été respectivement remportés par une application visant à informer les agriculteurs sur les tendances du marché et une autre consistant en un service dédié à la location, la vente et l'acquisition de terres pour l'agriculture. Les trois lauréats ont gagné divers lots et bénéficieront d'un accompagnement du CTIC pendant trois mois.

CTIC : <http://www.cticdakar.com/>

---

## Politique

---

### \* Nomination de Khassoum Wone comme Directeur général de l'ADIE

A l'occasion du Conseil des ministres du 27 avril 2012, Khassoum Wone, ingénieur de conception en informatique, a été nommé Directeur général de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) en remplacement de Tamsir Amadou Bâ.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

### \* Nomination de Thierno Alassane Sall comme Directeur général de l'ARTP

A l'occasion du Conseil des ministres du 19 avril 2012, Thierno Alassane Sall, ingénieur en télécommunications et aviation civile, a été nommé Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) en remplacement de Ndongo Diao. Ancien chef du département contrôle qualité de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), Thierno Alassane Sall a également été représentant de l'ASECNA au Sénégal et aux Comores. De son côté, Ndongo Diao avait remplacé Daniel Goumalo Seck à la tête de l'ARTP le 10 septembre 2009. Depuis la nomination en janvier 2002 de Matar Seck comme premier Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), devenue en 2003 l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), cette agence a connu pas moins de cinq directeurs généraux.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

### \* Répartition des services de l'Etat dans le secteur des télécommunications et des TIC

Selon le décret n° 2012-437 du 10 avril 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), l'Agence Seneclic et le Réseau national de la solidarité numérique sont désormais rattachés au cabinet du Président de la République. De son côté, le ministère de la Communication, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, comprend quatre grandes directions à savoir la Direction de la Communication, la Direction des Technologies de l'information et de la communication, la Direction des études, de la planification et de la législation en matière de postes et la Direction des études, de la planification et de la législation en matière de télécommunication. Par ailleurs, il assure le contrôle de l'établissement public qu'est l'Agence de presse sénégalaise (APS) ainsi que celui des sociétés nationales et des sociétés à participation publique que sont la Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS), la Société sénégalaise de presse et de publication (SSPP) « Le Soleil », la Société nationale « La Poste » et la Société nationale des télécommunications (SONATEL). Il faut noter que l'ADIE et l'ARTP qui étaient jadis rattachées au Secrétariat général de la présidence de la république sont désormais directement rattachées au Cabinet du Président de la république. De plus, si l'on s'en tient aux termes du décret, la cellule Seneclic a été transformée en agence.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

\* Abou Lô nommé Ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC

Suite à l'élection de Macky Sall comme Président de la république du Sénégal le 25 mars 2012, Abou Lô a été nommé Ministre de la Communication, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans le gouvernement du Premier ministre Abdoul Mbaye formé le 4 avril 2012.

\* Bouleversement de la composition du Comité de direction du FDSUT

Dans son édition du 26 avril 2012, le journal « Libération » a révélé que par un décret signé le 2 mars 2012, entre les deux tours de l'élection présidentielle, le Président Abdoulaye Wade a bouleversé la composition du Comité de direction du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT) installé en février 2010 en désignant six nouveaux membres sur les douze qu'il comporte. A cette occasion, Innocence Ntap Ndiaye a été désignée comme Administratrice du FDSUT en remplacement de Ndongo Diao, Directeur général de l'ARTP, et Isma Dioum, Président du Cercle des intellectuels de l'Alternance (CIA), Mouhamed Lamine Massaly, Président des jeunes wadistes et ancien président du Conseil d'administration de la Société d'investissement et de restructuration navale (SIRN), Amadou Kane Diallo, Ministre-conseiller à la Présidence de la république, Maire de Ndoum et ancien Directeur général du Conseil sénégalais des chargeurs (COSEC), Moustapha Yacine Guèye, PDG de MTL SA et Salif Fall. Pour mémoire, Michel Lamotte avait été remplacé à la présidence du Comité de direction du FDSUT par Alassane Daly Ndiaye, Président de la Commission nationale à la connectivité, suite à la signature du décret n° 2011-1707 du 7 octobre 2011 portant création et organisation de la Commission nationale de la connectivité.

---

## Infrastructures et services

---

\* Le Groupe Canal+ Afrique a lancé un nouveau satellite

Le 24 avril 2012, le Groupe Canal+ Afrique a procédé ce mardi à Dakar, au lancement d'un nouveau satellite le SES-4 qui remplace le NSS7. Grâce à la puissance de son signal qui permet une extension de la couverture du groupe Canal+ en Afrique avec une couverture à 100% de la République démocratique du Congo (RDC) et l'atteinte de nouveaux pays comme le Rwanda et le Burundi, les abonnés de la chaîne cryptée bénéficieront d'une meilleure qualité d'images et de son et une résolution Haute Définition (HD) cinq fois supérieure à une image normale. Le lancement de ce nouveau satellite s'inscrit également dans une volonté de lutter contre le piratage considéré comme un véritable fléau par les dirigeants de Canal+ Afrique.

Canal+ Afrique : <http://www.canalplus-afrique.com/>

\* Les factures d'eau de la SDE désormais payables via Yoban'tel

Il est désormais possible de payer les factures d'eau émises par la Sénégalaise des eaux (SDE) par téléphone portable via le système Yoban'tel mis en place par la Société générale de banques au Sénégal (SGBS). Yoban'tel est un service bancaire de paiement par téléphone mobile, conçu comme un moyen de paiement universel, ouvert au plus grand nombre, et en particulier aux populations non bancarisées, s'appuie sur la solution technique de paiement sécurisé déployée Obopay. Lancé en juin 2010, Yoban'tel avait jusqu'ici passé des accords de partenariat avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), institution de microfinance, pour les inscriptions et la gestion des espèces, Canal + Horizons Sénégal, bouquet télévisé crypté, pour le paiement des abonnements et Tigo, opérateur téléphonique, pour la distribution du service dans ses points de vente et l'achat de recharges téléphoniques.

SGBS : <http://www.sgbs.sn/>

Obopay : <https://www.obopay.com/>

Yoban'tel : <http://www.yobantel.sn/>

---

## Projets

---

### \* Prochain lancement du câble sous-marin en fibre optique WACS

Le West Africa Cable System (WACS), câble sous-marin en fibre optique d'une longueur de 14000 km reliant la Grande-Bretagne à l'Afrique du Sud, devra être officiellement lancé le 11 mai 2012 et son exploitation commerciale démarrera peu après. D'une capacité de 5,1 Tbits/s et d'un coût de 600 millions de dollars, le câble a été construit par Alcatel-Lucent Submarine Networks et sera opéré par la compagnie sud-africaine Neotel. Comportant quatorze stations le long des côtes africaines, le câble WACS desservira, en Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Nigeria, WACS mettra en œuvre une politique libre accès contrairement à celle pratiquée par exemple par SAT-3/WASC.

Neotel : <http://www.neotel.co.za/>

---

## Rendez-vous

---

### \* AfriNIC-16 et AfNOG-13 (6-18 mai 2012, Serekunda, Gambie)

Les réunions AfriNIC-16 et AfNOG-13 se tiendront du 6 à 18 mai 2012 à Serekunda (Gambie). Au cours de la réunion AfriNIC-16 qui se déroulera du 12 au 18 mai 2012, des ateliers de formation portant sur le développement d'Internet et des discussions sur les politiques publiques en la matière seront organisées. L'AfriNIC est une organisation non gouvernementale, sans but lucratif, qui sert la communauté africaine de l'Internet en jouant le rôle de registre régional pour les ressources Internet. De son côté, l'Africa Network Operators Group est un forum ayant pour vocation l'échange d'informations techniques et la promotion des discussions portant sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs techniques entre les fournisseurs de services africains.

AfriNic : <http://www.afrinic.net/>

AfNOG : <http://www.afnog.org/>

### \* Troisième édition du G-Sénégal (9-10 mai 2012, Dakar, Sénégal)

La troisième édition du G-Sénégal, organisée par Google, se déroulera du 9 au 10 mai 2012 à Dakar. Le premier jour sera dédié à des sessions de formation pratique dispensées par des ingénieurs spécialisés sur les outils Google (App Engine, Android, Google Maps, Google+, etc.) tandis que le deuxième jour, qui comprendra des présentations générales et techniques, parlera des produits et plates-formes Google, proposera des conseils et dégagera les nouvelles tendances, s'adresse plutôt aux spécialistes du marketing, aux webmasters et aux entrepreneurs.

G-Sénégal : <https://sites.google.com/site/gsenegal2012/>

**Envoyez-nous vos informations :** [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives :** <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)  
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)

Osiris, avril 2012